



Succession de mon père problème de famille recomposée

Par **aude84**, le **25/01/2014** à **18:51**

bonjour,

mon père est décédé au mois de décembre dernier ,nous n'avions plus de contact depuis six ans et il y a 2jours j'ai reçu un courrier du notaire de la ville où habitent ma belle-mère et mon demi -frère me demandant de signer des documents concernant la succession de mon père . je ne sais cependant pas à quoi cela correspond,et ce que cela signifie surtout.....

je ne sais pas si je dois signer ou non,à ce jour je n'ai aucun contact avec ma belle -mère et son fils et ils ont déjà tellement récupéré que je si j'ai le droit à quelque chose j'aimerais en bénéficier car je ne vois pas pourquoi je devrais m'en priver.

Sur les documents envoyer par le notaire ,elle précise bien que ce sont ma belle mère et mon demi frère qui lui ont demandé de faire ces documents mais il y a cependant des renseignements que je n'ai pas envie de donner.

Je ne suis pas méchante mais lors du décès de ma grand mère paternelle ma belle mère a déjà récupéré pleins de choses qu'elle a distribuer à sa famille alors je ne veux pas que cela recommence.

Je ne voudrais pas qu'ils héritent de tout si j'ai le droit d'avoir une part,car à ce jour j'aimerais beaucoup connaître mes droits.

merci de m'éclairer et de me donner votre avis

j'attends avec impatience votre réponse

Par **JuLx64**, le **25/01/2014** à **19:55**

Cela dépend de beaucoup de paramètres. Y avait-il un testament, une assurance-vie, combien d'enfants avait votre père, avait-il fait effectué des donations de son vivant, quel était le régime matrimonial de votre père, etc.

Contactez le notaire en charge de la succession, il vous expliquera tout cela.

Quoi qu'il en soit, prenez le temps de comprendre tous les documents qui vous sont soumis avant de les signer.

Par **aude84**, le **25/01/2014** à **20:31**

Merci beaucoup de votre intérêt porté à ma question.